

*L'enquête, menée à l'été 2000 pour le compte de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, auprès de 2 000 personnes rencontrées aux guichets d'organismes sociaux permet de différencier le sentiment qu'ont sur l'accès aux droits celles qui bénéficient ou non d'aides au logement.*

*Qu'elles soient ou non bénéficiaires de ces aides, les personnes interrogées rencontrent des difficultés communes d'emploi et de formation qui se répercutent sur leur situation financière.*

*Sur les 625 ayant déclaré percevoir une aide au logement, deux sur trois sont des femmes (contre un sur deux des non bénéficiaires).*

*Les bénéficiaires d'aide au logement, plus âgés, vivent plus souvent en couple et habitent aussi plus souvent un logement stable, alors que la moitié des non bénéficiaires déclare être hébergée ou résider dans un logement précaire.*

*Les bénéficiaires d'aides au logement cumulent plus souvent différentes prestations sociales, mais la moitié d'entre eux a aussi eu recours aux aides d'urgence. Près de 45 % déclarent en outre vouloir changer de logement.*

*Qu'elles soient ou non bénéficiaires d'aides au logement, les personnes interrogées s'accordent sur plusieurs points : plus des deux tiers déclarent mal connaître les aides et plus de la moitié estiment ne pas forcément bénéficier de toutes celles auxquelles elles pensent avoir droit. Toutefois, les bénéficiaires d'aide au logement ont davantage le sentiment que le droit au logement est bien respecté et que les aides améliorent leur situation financière et leur confiance en l'avenir.*

Marie Avenel  
Ministère de l'Emploi et de la solidarité  
DREES

## Les opinions des personnes en difficulté interrogées aux guichets d'organismes sociaux vis-à-vis des aides au logement

L'enquête TMO, menée à l'été 2000 pour le compte de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale auprès de 2 000 personnes âgées de 16 à 64 ans, qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles, avait deux principaux objectifs : recueillir l'opinion des personnes en difficulté rencontrées aux guichets, d'une part vis-à-vis des aides et des prestations qu'elles recevaient, ou auxquelles elles pouvaient prétendre, et d'autre part sur le fonctionnement général des organismes<sup>1</sup> chargés de les informer et/ou de leur délivrer ces aides (encadrés 1 et 2).

Une première exploitation de l'enquête<sup>2</sup> avait fait ressortir de fortes attentes en matière d'accès à l'emploi concernant les aides reçues dans ce domaine. Au contraire, les aides ou prestations relatives à la santé recueillaient une plus grande satisfaction. Les réponses relatives au logement ont fait apparaître, quant à elles, des opinions contrastées. À titre d'exemple, les personnes interrogées déclaraient en proportions équivalentes que le droit au logement figurait parmi les droits les mieux et les moins bien respectés.

1. Les termes « d'organismes sociaux » et « d'administrations » seront indifféremment employés pour évoquer l'ensemble des sites où les personnes ont été interrogées.

2. Hayet Zeggar, « Enquête sur les personnes en difficulté face aux prestations et aux administrations », *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2000*, La documentation française, 2000.



Dès lors, une seconde exploitation de l'enquête s'imposait afin de mieux comprendre ces ambivalences. L'hypothèse selon laquelle le fait de bénéficier de prestations spécifiques peut conduire à une attitude plus favorable à l'égard des aides sert ici de point de départ. Ainsi, les personnes ayant déclaré bénéficier d'aides au logement au moment de l'enquête (31 % de l'échantillon) ont été distinguées des non-bénéficiaires. Après une présentation des principales caractéristiques de ces deux populations, sont ici confrontées leurs opinions concernant le sentiment d'avoir des droits, l'accès aux aides en général et l'impact des aides au logement en particulier.

### **Les personnes en difficulté enquêtées aux guichets : des problèmes communs surtout liés à l'emploi et à la formation**

Les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête qui sont bénéficiaires ou demandeurs d'aides sous conditions de ressources (encadré 1), qu'elles soient ou non bénéficiaires d'aides au logement, rencontrent, pour la majorité d'entre elles des problèmes d'insertion sur le marché du travail. Les bénéficiaires d'aides au logement sont tout juste un peu moins nombreux à se déclarer à la recherche d'un emploi puisqu'ils sont 63 %, parmi les personnes âgées de 25 à 49 ans, à déclarer être au chômage au moment de l'enquête contre 71 % des non-bénéficiaires du même âge. Ces difficultés liées à l'emploi sont à mettre en relation avec de faibles niveaux de formations. Les parcours scolaires des personnes interrogées se sont interrompus pour la moitié d'entre elles aux niveaux du collège, du CAP<sup>3</sup> ou du BEP<sup>4</sup>. En corollaire à ce faible niveau de formation, une personne sur cinq, bénéficiaire ou non d'aides au logement, déclare éprouver des difficultés à lire et à compter, handicaps pour s'insérer sur le marché du travail. Les problèmes d'emploi et de formation initiale apparaissent d'ailleurs au premier chef des facteurs responsables des difficultés des personnes interrogées (64 % de citations pour les bénéficiaires d'aides au logement et 66 % pour les non-bénéficiaires), devant les difficultés familiales, lesquelles sont un peu plus souvent citées par les bénéficiaires d'aides au logement. La propor-

### **Méthodologie et limites de l'enquête**

**Afin d'assurer une représentativité géographique des situations de précarité et de leur diversité, l'enquête a été réalisée dans onze départements à caractères urbain, rural et semi-rural aux guichets de différents organismes susceptibles d'accueillir un public en difficultés sociale et professionnelle (agences nationales pour l'emploi [ANPE], centres communaux d'action sociale [CCAS], caisses d'allocations familiales [CAF], missions locales...). Dans le cadre de l'enquête, les critères retenus pour définir et approcher ces personnes étaient soit d'être bénéficiaire (ou le conjoint le cas échéant) ou demandeur au moment de l'enquête d'au moins une aide figurant dans le tableau ci-dessous, soit d'avoir bénéficié ou demandé au cours de l'année précédant l'enquête des aides ponctuelles ayant un caractère urgent (colis ou bons alimentaires, vêtements, domiciliation d'adresse, aides pour les démarches administratives et pour les vacances). Seules les personnes interrogées dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les circonscriptions d'action sociale du Conseil général, les associations caritatives ou les centres sociaux de quartier ainsi que les centres de protection maternelle infantile (PMI) faisaient d'emblée partie du champ de l'étude.**

Lors de la première exploitation de l'enquête Hayet Zeggar (Cf. Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2000, la Documentation française, 2000.) soulignait déjà les limites d'une telle approche : d'une part, le fait d'interroger les personnes aux guichets ne permettait pas de rencontrer les populations les plus en difficulté et les plus éloignées de la vie sociale et professionnelle, d'autre part les personnes ayant l'habitude de se déplacer aux guichets avaient plus de chances d'être interrogées d'où le risque qu'elles soient sur-représentées.

#### **Liste des aides retenues pour approcher les personnes en difficulté (hors aide d'urgence)**

Minima sociaux	RMI Revenu minimum d'insertion
	AAH Allocation adulte handicapé
	API Allocation de parent isolé
	ASS Allocation spécifique de solidarité ou AI Allocation d'insertion
Logement	APL Allocation personnalisée de logement ou ALF Allocation de logement familiale ou ALS Allocation de logement sociale
	FSL aide du Fonds de solidarité pour le logement
Santé	CMU Couverture maladie universelle
	Ancienne carte santé pour des soins gratuits
Autre	ASE aide de l'Aide sociale à l'enfance
	Aide de la Commission de surendettement
Aides spécifiques pour les jeunes de moins de 25 ans	FAJ aide du Fonds d'aide aux jeunes
	TRACE aide du programme de Trajet d'accès à l'emploi

Source : Enquête TMO, juin-juillet 2000

tion des personnes enquêtées qui déclarent percevoir au moins un minimum social est à cet égard, à âge égal, équivalente pour les bénéficiaires ou non d'aides au logement, à savoir deux personnes sur trois.

Ces difficultés d'emploi s'accompagnent de difficultés financières elles aussi relativement proches dans les deux populations. Parmi les locataires ou propriétaires d'un logement, 35 % des non-bénéficiaires et 32 % des personnes qui perçoivent une aide au logement déclarent éprouver des difficultés à payer les factures d'eau, d'électricité de gaz et de téléphone, et entre 40 et 45 %, déclarent avoir des dettes ou des crédits à rembourser au moment de l'enquête<sup>5</sup>.

### **Les bénéficiaires d'aides au logement : une population plus féminine, plus âgée et aussi plus souvent en couple ou en famille**

Sur les 2 000 personnes interrogées aux guichets des différentes administrations où elles étaient susceptibles de requérir des aides, 625 déclarent bénéficier d'aides au logement au moment de l'enquête. La majorité déclare percevoir l'une des trois allocations versées sous

3. Certificat d'aptitude professionnelle.
4. Brevet d'aptitude professionnelle.
5. En dehors de l'électricité, du gaz et du téléphone.

### La perception des aides au logement par les allocataires du RMI : des différences entre l'enquête « Sortants du RMI » et l'enquête TMO sur les personnes fréquentant les guichets sociaux

Les résultats de l'enquête exposés ici présentent une certaine limite dans la mesure où les personnes interrogées l'ont été aux guichets de différents organismes sociaux. Les opinions recueillies sont donc celles de personnes en difficulté fréquentant les administrations chargées d'informer ou de délivrer des aides, excluant ou sous-représentant ainsi, celles ayant peu ou pas du tout de contacts « directs » avec ces institutions. Afin de mesurer le biais induit par ce mode de collecte, il est intéressant de confronter ces données à celles obtenues à partir de la deuxième vague de l'enquête « Sortants du RMI », réalisée par l'Insee en janvier-février 1998. Pourquoi ? D'abord l'échantillon de l'enquête « Sortants du RMI » est représentatif des bénéficiaires de ce minimum social inscrits au 31 décembre 1996 auprès des CAF de métropole ; et plus d'une personne sur trois, interrogée dans le cadre de l'enquête sur les personnes en difficulté (TMO), déclare bénéficier (ou son conjoint) du Rmi (35 %) au moment de l'enquête. Bien que la comparaison de données issues de deux sources différentes reste un exercice délicat, ici, elle permet de montrer l'influence du mode de collecte sur les résultats de l'enquête TMO à partir d'une confrontation avec des données représentatives au niveau national de la population spécifique des Rmistes. La comparaison se limitera à quelques caractéristiques socio-démographiques classiques comme la situation vis-à-vis du logement, la structure familiale et l'activité des Rmistes bénéficiaires ou non d'aides au logement.

#### La moitié des allocataires du RMI de l'enquête INSEE déclare bénéficier d'une aide au logement contre un tiers des Rmistes interrogés dans l'enquête TMO

Parmi l'ensemble des Rmistes, la proportion de ceux locataires ou propriétaires est relativement proche dans les deux enquêtes (66 % dans l'enquête TMO et 60 % dans l'enquête Insee). En revanche, les proportions d'hébergés et de personnes en logement temporaire ou précaire divergent.

Cette première comparaison permet d'estimer les personnes potentiellement concernées par les dispositifs d'aides au logement dans chacune des deux enquêtes. A priori, les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête « Sortants du RMI » devraient compter moins de bénéficiaires d'aides au logement car les situations d'hébergement y sont plus importantes et ne donnent pas droit aux prestations de logement. Or, près d'un allocataire du RMI sur deux déclare bénéficier d'une aide au logement contre un sur trois dans l'enquête TMO. Les Rmistes locataires et propriétaires, disent à 83 % bénéficier d'une aide au logement dans l'enquête « Sortants du RMI », contre seulement 38 % dans l'enquête TMO. Ce dernier résultat paraît faible d'autant plus que la proportion de personnes qui déclare vivre en HLM est proche dans les deux enquêtes. Il est effectivement peu probable de ne pas bénéficier d'une aide au logement en étant au RMI et locataire d'un logement social de type HLM. Dans ce type d'habitat, l'APL est en général directement versée aux bailleurs qui la déduisent du montant du loyer et n'est donc pas toujours perceptible par les bénéficiaires. Si toutes les personnes interrogées dans l'enquête TMO et habitant une HLM touchent une aide au logement, la proportion de Rmistes bénéficiaires de cette aide passe de 38 à 76 %, se rapprochant ainsi du chiffre observé dans l'enquête de l'Insee.

La confrontation des deux études montre que seuls les Rmistes bénéficiaires d'aides au logement se répartissent de façon semblable, et ce, uniquement au niveau de la situation du logement (tableau 1). C'est peu surprenant puisque celle-ci est déterminante pour le bénéfice d'une aide. Concernant la situation familiale et professionnelle, les résultats divergent entre les deux études. Globalement, les Rmistes bénéficiaires ou non d'une aide au logement interrogés dans l'enquête TMO sont plus souvent à la tête d'une famille et moins souvent actifs occupés, contrairement aux Rmistes interrogés dans l'enquête de l'Insee qui se caractérisent par une plus forte proportion d'« isolés » et d'actifs occupés.

#### Profil des Rmistes bénéficiaires et non-bénéficiaires d'aides au logement dans les deux enquêtes (en %)

	Enquête « Personnes en difficulté face aux prestations et aux administrations » juin-juillet 2000		Enquête « Sortants du RMI » 2 <sup>e</sup> vague janvier-février 1998	
	Rmistes		Rmistes (1)	
	+ aides au logement (APL, ALS ou ALF)	sans aide au logement (APL, ALS ou ALF)	+ aides au logement (APL, ALS ou ALF)	sans aide au logement (APL, ALS ou ALF)
<b>LOGEMENT</b>				
Propriétaires ou locataires	91	57	91	23
Hébergés	2*	23	1*	71
En logement temporaire ou précaire	7*	20*	8*	6*
Total	100	100	100	100
<b>STRUCTURE FAMILIALE</b>				
Isolés	42	56	58	87
Familles monoparentales	24*	17*	13	3*
Couples sans enfants	8*	8*	18	7*
Couples avec enfants mineurs	26*	19*	12	3*
Total	100	100	100	100
<b>ACTIVITÉ</b>				
Actifs occupés	9*	8*	18	12
Chômeurs	76	79	63	70
Inactifs	15*	13*	19	18
Total	100	100	100	100

\* proportions calculées sur la base d'effectifs inférieurs à 100.

(1) Afin de comparer au mieux les résultats de l'enquête de l'INSEE avec ceux de TMO, seules les personnes âgées de 16 à 64 ans ayant déclaré avoir bénéficié du RMI en décembre 1997 ont été retenues dans ce tableau.

Source : Enquête TMO, juin-juillet 2000

conditions de ressources par les CAF ou les MSA : aide personnalisée au logement (APL), Allocation de logement sociale (ALS), Allocation de logement familiale (ALF). Certaines personnes déclarent par ailleurs bénéficier d'aides relevant du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) et une minorité déclare

enfin cumuler les deux types d'aides (APL ou ALS ou ALF et une aide du FSL) [encadré 3].

Parmi les personnes qui déclarent percevoir une aide au logement, deux sur trois sont des femmes, contre une sur deux parmi les non-bénéficiaires (48 %). Cette plus forte représentation des fem-

mes parmi les bénéficiaires d'aides au logement est en partie liée à de meilleures conditions de logement (77 % des femmes enquêtées vivent en logement stable, contre 49 % des hommes). De même, la part des jeunes de moins de 25 ans n'est, parmi les personnes enquêtées, que de 15 % chez les bénéficiaires

d'aides au logement, contre 25 % chez les non-bénéficiaires, sachant qu'ils ont moins souvent un logement autonome.

Un peu plus âgés, les bénéficiaires d'aides au logement comptent aussi une plus forte proportion de personnes connaissant ou ayant vécu une vie de couple cohabitante. Comparés au reste de l'échantillon, ce sont plus souvent des personnes mariées, vivant en couple, divorcées, séparées ou veuves. Un peu plus d'un tiers sont célibataires au moment de l'enquête, contre la moitié des non-bénéficiaires d'aides au logement. De même, étant en moyenne plus âgés, les bénéficiaires d'aides au logement sont plus souvent à la tête d'une famille : 28 % d'entre eux vivent en couple avec des enfants<sup>6</sup> et 25 % élèvent seuls au moins un enfant mineur (familles monoparentales). Ces proportions sont respectivement de 18 et de 17 % pour les non-bénéficiaires d'aide au logement.

Parmi les personnes sans conjoint et sans charges de famille (personnes dites isolées) et qui déclarent percevoir une aide au logement au moment de l'enquête, neuf sur dix vivent sans aucune autre personne dans leur logement, contre deux sur trois des non-bénéficiaires d'aides. Ces derniers, en moyenne plus jeunes, sont plus souvent en situation d'hébergement (parents, amis, proches) et partagent donc plus souvent leur logement avec au moins une autre personne. La proportion de personnes réellement isolées est finalement relativement proche dans les deux populations, soit environ un tiers.

### Les personnes en difficulté bénéficiant d'aides au logement occupent beaucoup plus souvent un logement stable

Les bénéficiaires d'aides au logement se distinguent du reste de l'échantillon par le type de logement occupé au moment de l'enquête (tableau 1). Sur les 625 bénéficiaires d'aides, une très large majorité vit en logement stable (587 personnes) alors que la moitié des 1 375 non-bénéficiaires déclarent être en situation d'hébergement ou vivent dans un

logement temporaire et précaire. Ces deux dernières situations ne peuvent, théoriquement, ouvrir droit à une aide au logement comme l'APL, l'ALS ou l'ALF (excepté pour les personnes logées temporairement dans des foyers conventionnés). Pour bénéficier d'une de ces trois allocations, il faut en effet disposer de revenus modestes, payer

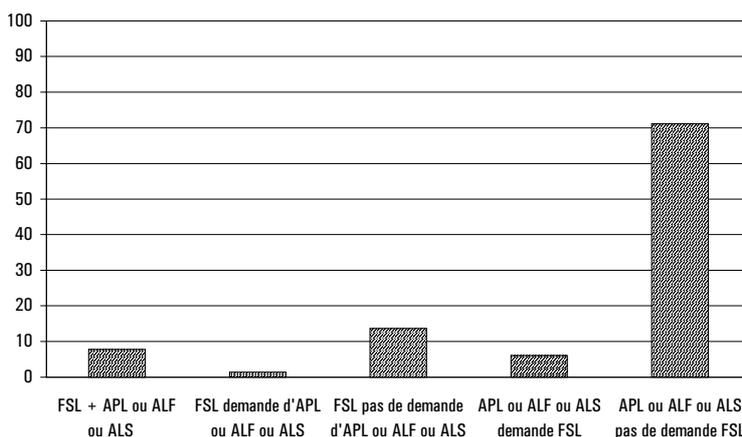
un loyer ou des mensualités de remboursement et disposer d'un logement qui répond à un minimum de normes de salubrité et de confort. Il faut toutefois préciser que certaines personnes ayant déclaré ne pas percevoir d'aides au logement, peuvent en être bénéficiaires sans le savoir. En effet, les locataires d'un logement conventionné (comme la majo-

E•3

### Les aides au logement dans l'enquête

Les aides au logement relèvent traditionnellement des aides versées par les caisses d'allocations familiales (CAF) ou par les mutualités sociales agricoles (MSA) : l'Aide personnalisée au logement (APL) qui est destinée aux locataires de logement conventionnés et aux accédants à la propriété mais aussi aux propriétaires qui ont améliorés leur logement, l'Allocation de logement sociale (ALS) qui est étendue depuis 1993 à toute personne acquittant une dépense de logement quels que soient son âge et sa situation familiale ou professionnelle, si elle dispose de ressources ne dépassant pas un certain plafond et l'Allocation de logement familiale (ALF) qui est, quant à elle, destinée aux jeunes ménages (versée au maximum pendant cinq ans, à compter de la date du mariage) et aux familles avec des personnes à charge (enfants, ascendants ou handicapés). Or, d'autres aides comme celles relevant du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) peuvent être désignées comme telles. Les aides versées par les CAF et les MSA s'adressent aux personnes locataires ou propriétaires qui payent un loyer ou des mensualités de remboursements et qui disposent de revenus modestes alors que les aides relevant du FSL s'adressent davantage à un public fragilisé et en situation d'urgence. Le FSL vise en effet à maintenir ou à permettre aux personnes en grande difficulté d'accéder à un logement. Ces aides peuvent être financières ou se concrétiser par un accompagnement social (aide dans la recherche d'appartement...). Si le questionnaire de l'enquête ne permet pas d'isoler les personnes percevant l'APL, l'ALS ou l'ALF, il permet en revanche de distinguer les personnes bénéficiaires de l'une de ces trois allocations et celles ayant recours au FSL. Il ressort ainsi que la majorité des personnes (sept sur dix) déclarent au moment de l'enquête bénéficier d'une aide au logement versée par les CAF ou les MSA sans avoir déposé une demande pour bénéficier d'une aide du FSL. Par ailleurs, 8 % déclarent cumuler les deux types d'aides au moment de l'enquête (graphique 1).

Répartition des personnes interrogées ayant déclaré bénéficier d'aides au logement au moment de l'enquête selon la nature des aides perçues (en %)



Bien que de nature différente, ces deux catégories d'aides ne sont pas distinguées dans la présente étude en raison, notamment, d'un nombre insuffisant de personnes ayant déclaré bénéficier du FSL. Ainsi, le terme générique d'aides au logement est retenu désignant simultanément les bénéficiaires de l'APL, l'ALS ou l'ALF et ceux relevant du FSL, soit 31 % de l'échantillon. Néanmoins, nous serons parfois amenés à revenir sur cette distinction entre les deux types d'aides pour expliquer certains résultats. Il convient enfin de rappeler que l'enquête a été réalisée avant la mise en œuvre de la réforme des aides au logement dans le secteur locatif (APL, ALF et ALS) dont les mesures avaient été annoncées lors de la conférence de la famille de juin 2000. Cette réforme a permis d'unifier les barèmes des loyers plafonds et des règles régissant le calcul du montant de l'aide entre l'APL et les allocations logement (ALF et ALS), réduisant ainsi les inégalités entre les deux types de bénéficiaires.

6. Il s'agit uniquement d'enfants mineurs.

rité des HLM et certains foyers) ou les accédants à la propriété, peuvent bénéficier de l'APL, laquelle est directement versée aux bailleurs ou organismes de crédit d'où sa non-visibilité par les bé-

néficiaries (système du tiers payant). À cet égard, parmi les locataires, ceux qui ont déclaré bénéficiaire d'aides au logement sont moins nombreux à vivre dans le parc social que les non-bénéficiaries,

avec toutefois un nombre relativement important de personnes ayant déclaré habiter une HLM sans bénéficier d'aides au logement.

Si les bénéficiaires d'aides au logement ont dans l'ensemble des conditions de logement plus favorables et plus stables que les non-bénéficiaries, il n'en reste pas moins que 44 % d'entre eux déclarent vouloir changer de logement au moment de l'enquête. Chez les non-bénéficiaries qui connaissent davantage de situations d'hébergement, de logement temporaire ou précaire, cette volonté est encore un peu plus manifeste : un sur deux souhaite effectivement déménager au moment de l'enquête.

**T 01** distribution des bénéficiaires et non-bénéficiaries d'aides au logement interrogés aux guichets des administrations selon leur situation vis-à-vis du logement

	Bénéficiaries d'aides au logement	Non-bénéficiaries d'aides au logement	TOTAL
EFFECTIFS	625 (100 %)	1 375 (100 %)	2 000 (100 %)
LOGEMENT			
<b>Propriétaires/locataires</b>	<b>587 (94 %)</b>	<b>682 (50 %)</b>	<b>1 269 (63 %)</b>
- Propriétaire	10	59	69
- Locataires	577	622	1 199
dont : en HLM	254	339	593
en appartement ou maison du parc privé	302	255	557
d'une chambre meublée chez un particulier	21	29	50
<b>Hébergés</b>	<b>13 (2 %)</b>	<b>453 (33 %)</b>	<b>466 (23 %)</b>
- par la famille	2	286	290
- par des amis ou des proches	11	167	178
<b>Logement temporaire/précaire</b>	<b>25 (4 %)</b>	<b>240 (17 %)</b>	<b>265 (13 %)</b>
- dans un foyer	9	33	42
- location d'une chambre d'hôtel	4	26	30
- dans une caravane	1	6	7
- centre d'hébergement	9	112	121
- dans un squat	0	24	24
- dans un habitat de fortune	1	35	36
- autres	1	4	5

Source : Enquête TMO, juin-juillet 2000

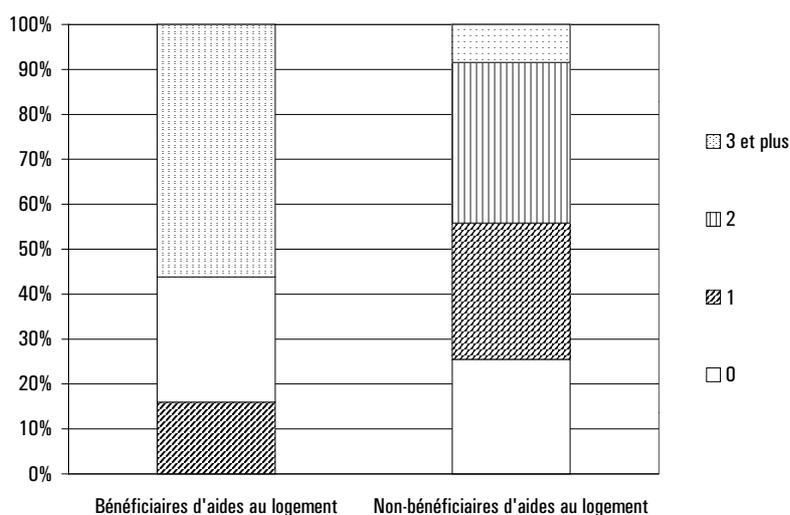
**Les bénéficiaires d'aides au logement cumulent plus souvent différentes prestations sociales**

La première exploitation de l'enquête en 2000, avait mis en évidence une corrélation entre l'âge et le fait de bénéficier de prestations. Parmi les personnes interrogées, les plus jeunes étaient en effet proportionnellement moins souvent bénéficiaires d'une aide<sup>7</sup>. Il est, dès lors, peu surprenant de constater que les bénéficiaires d'aides au logement, en moyenne plus âgés, bénéficient davantage d'aides. 26 % des non-bénéficiaries d'aides au logement déclarent ne percevoir aucune aide au moment de l'enquête (graphique 1). Parmi eux, la proportion de personnes qui déclarent ne percevoir qu'une seule aide est aussi deux fois plus élevée : 30 % (il s'agit le plus souvent de la CMU), contre 16 %<sup>8</sup> chez les bénéficiaires d'aides au logement.

**... y compris les aides d'urgence**

Étant moins touchés par le chômage et bénéficiant d'un nombre plus important d'aides, les bénéficiaires d'aides au logement ont *a priori* un niveau de vie

**G 01** nombre d'aides perçues au moment de l'enquête (hors aides d'urgence)



Lecture : parmi les personnes ayant déclaré ne pas percevoir d'aide au logement au moment de l'enquête, 26 % disent ne toucher aucune des aides présentées dans le tableau de l'encadré 1, 3 % déclarent en percevoir une, 36 % deux et 8 % au moins trois.

Source : Enquête TMO, juin-juillet 2000

7. La notion d'aides ou de prestations se limite dans ce texte à la liste présentée dans le tableau de l'encadré 1.

8. Les personnes ayant déclaré cumuler une APL, ALS, ALF avec une aide relevant du FSL sont considérées comme des personnes ne touchant qu'une seule aide.

plus élevé. Malgré tout, ils sont plus nombreux à avoir demandé des aides d'urgence. La moitié des bénéficiaires d'aides au logement déclare avoir demandé au moins une aide d'urgence (colis ou bons alimentaires, vestiaires, aides pour les démarches administratives, domiciliation d'adresse, aide pour les vacances) au cours de l'année qui a précédé l'enquête, contre 44 % des non-bénéficiaires.

Les personnes interrogées ayant déclaré percevoir une aide au logement utilisent également davantage les institutions, les services et les administrations publics pour faire face aux situations de précarité. Ils disent *a contrario* avoir moins souvent recours au réseau familial pour obtenir des aides financières : ils sont 15 % à déclarer en recevoir, contre 20 % pour les non-bénéficiaires.

### Un sentiment commun de mal connaître les aides...

Les réponses apportées à l'enquête par les personnes en difficulté interrogées aux guichets de la part des bénéficiaires comme des non-bénéficiaires d'aides au logement, font ressortir une convergence d'opinions concernant des questions à portée générale, comme le sentiment d'avoir des droits et de percevoir l'ensemble des aides correspondantes.

De façon générale, qu'elles bénéficient ou non d'aides au logement, les personnes interrogées déclarent aussi mal connaître les règles d'attribution et de calcul des aides, particulièrement des aides au logement. En effet, 70 % disent ne pas bien savoir comment fonctionnent les aides en général. Les aides au logement figurent, quant à elles, avec les aides à l'emploi et à la formation, parmi les deux types de prestations pour lesquelles les personnes interrogées souhaiteraient le plus avoir davantage de renseignements. Les bénéficiaires d'aides au logement sont en effet 31 % à déclarer avoir besoin de renseignements sur les aides au logement, alors même qu'ils en bénéficient déjà. Le jugement porté sur la qualité de

l'information reste toutefois étroitement lié au fait de bénéficier ou non de l'aide en question. Les bénéficiaires jugent à 46 % cette information « bonne », alors que seuls 14 % des non-bénéficiaires partagent ce jugement. Malgré des différences d'opinions entre bénéficiaires et non-bénéficiaires au sujet de la lisibilité intrinsèque des aides, les deux populations s'accordent sur les points où l'effort doit être porté en priorité, c'est-à-dire, principalement sur les conditions d'accès aux différentes prestations ainsi que sur les personnes et organismes à contacter.

### ... et de ne pas forcément bénéficier de tous ses droits

Le sentiment de ne pas recevoir toutes les aides auxquelles ils pensent avoir droit est également important chez les bénéficiaires ou non d'aides au logement. Ce sentiment est toutefois un peu plus fortement ressenti chez les seconds : 57 % contre 52 %<sup>9</sup>. Les deux principales raisons invoquées sont les mêmes dans les deux sous-populations, avec néan-

moins des intensités différentes. La principale est liée à une demande d'aide en attente : 37 % pour les non-bénéficiaires et 28 % pour les bénéficiaires. La seconde réponse invoquée « n'est pas sûr d'y avoir droit » recueille la même fréquence de réponses dans les deux populations (respectivement 26 et 27 %).

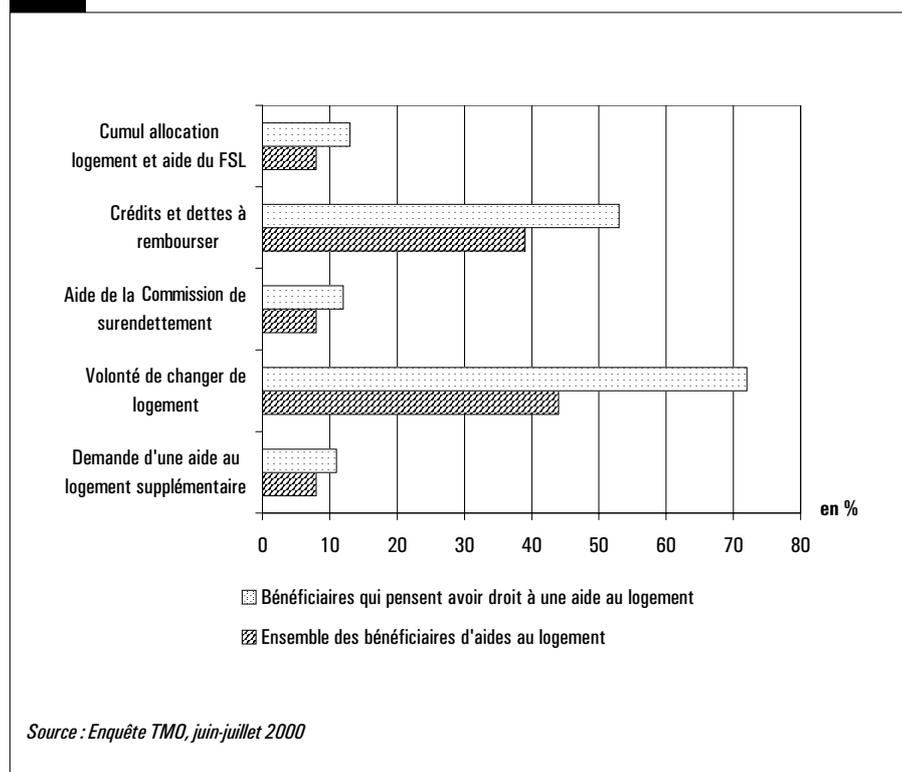
### Certains bénéficiaires d'aides au logement les estiment insuffisantes

Quand on questionne plus spécifiquement les personnes enquêtées sur la nature des aides auxquelles elles pensent avoir droit, 13 % des personnes ayant indiqué en début d'entretien bénéficier d'aide au logement, déclarent simultanément qu'elles devraient avoir droit à une aide de cette nature.

Comparées à l'ensemble des bénéficiaires d'aides au logement, ces personnes éprouvent une plus grande difficulté à assumer les charges de leur logement, malgré le bénéfice de l'aide. Elles cumulent en effet plus souvent une allocation logement (APL, ALF ou ALS) avec

6

G.02 comparaison entre l'ensemble des bénéficiaires d'aides au logement et les 13 % d'entre eux qui pensent simultanément avoir droit à une aide au logement



9. Proportions calculées sur la base des répondants. Les taux de non-réponse à cette question ont dépassé 10 % dans les deux populations.

une aide relevant du FSL, sont plus endettées et bénéficient plus souvent d'une aide de la Commission de surendettement. Elles sont surtout plus nombreuses à déclarer vouloir changer de logement (graphique 2).

Ces personnes jugeraient pour partie les aides insuffisantes ou inappropriées. Citer les aides au logement parmi les prestations auxquelles elles pensent avoir droit semble en effet traduire une relative insatisfaction quant aux aides qu'elles perçoivent déjà pour faire face à leurs charges de logement (par exemple, le loyer) ou pour améliorer leurs conditions d'habitation.

**Les bénéficiaires d'aides au logement ont davantage le sentiment que le droit au logement est bien respecté**

Si le fait de bénéficier d'aides au logement influe peu sur les opinions exprimées à l'égard de l'accès général aux droits, il joue en revanche sur les opinions exprimées sur le droit au logement et son respect. Il était proposé à l'ensemble des personnes interrogées de citer, à partir d'une liste préalable, deux domaines au plus où leurs droits étaient les mieux puis les moins bien respectés. Or les bénéficiaires d'aides au logement citent deux fois plus souvent le logement parmi les deux domaines où leurs droits sont les mieux respectés : un tiers contre 15 % des non-bénéficiaires. Ceci peut en partie s'expliquer parce qu'ils touchent une aide mais aussi par leurs caractéristiques : 94 % habitent dans un logement stable et sont aussi mieux couverts par différentes aides. Il faut toutefois noter que plus d'un quart des bénéficiaires, presque autant, en proportion, que les non-bénéficiaires (29 %) citent à l'inverse le logement comme étant l'un des deux domaines où leurs droits sont moins bien respectés.

**Les bénéficiaires d'aides au logement ressentent davantage l'impact positif des aides sur leur situation financière et leur logement**

La majorité des personnes ayant déclaré percevoir au moins une aide – quelle qu'elle soit – déclare être plutôt satis-

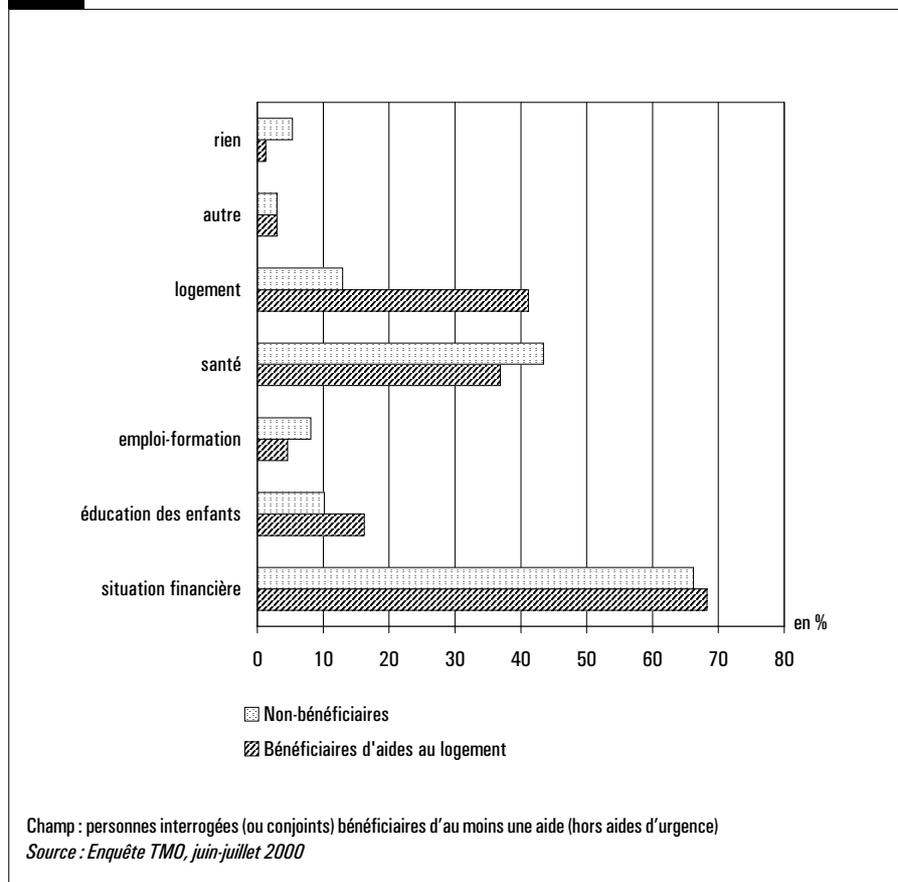
faite des solutions proposées par les organismes sociaux. Mieux couverts par différentes aides, les bénéficiaires d'aides au logement se montrent un peu plus souvent satisfaits : 14 % déclarent l'être tout à fait et 52 % « plutôt » contre, respectivement, 11 et 48 % des non-bénéficiaires d'aides.

L'impact des aides (quelles qu'elles soient) sur l'amélioration de la situation des personnes interrogées est également différemment ressenti par les deux sous-populations. 70 % des bénéficiaires d'aides au logement déclarent que les aides perçues ont contribué à améliorer d'une manière générale leur situation, contre 58 % des non-bénéficiaires. Interrogés plus particulièrement sur les domaines où ces aides ont eu le plus d'impact, les bénéficiaires comme les non-bénéficiaires déclarent avant tout qu'elles leur ont permis d'améliorer leur situation financière (graphique 3). Le logement est en outre cité spontanément

par 41 % des bénéficiaires d'aides au logement (et même par 13 % des non-bénéficiaires).

Au-delà de l'aspect financier, le bénéfice d'une aide ou d'une prestation a également un impact positif sur le moral et le bien-être des personnes en difficulté. Les bénéficiaires d'aides au logement déclarent en effet être plus confiants (la moitié des citations) et se sentent davantage « ouverts » vers l'extérieur. Les aides conduisent aussi les personnes interrogées à avoir plus souvent le sentiment qu'elles vont pouvoir « s'en sortir », et à se montrer un peu plus optimistes (62 %) que les non-bénéficiaires (58 %). Cependant, les aides peuvent aussi procurer un certain sentiment de dépendance : les bénéficiaires d'aides au logement sont, à ce titre, proportionnellement un peu plus nombreux à éprouver ce sentiment (18 % contre 12 % des non-bénéficiaires). ●

**G 03** les domaines où les aides ont été jugées bénéfiques



### Pour en savoir plus

ZEGGAR Hayet, « Enquête sur les personnes en difficulté face aux prestations et aux administrations », *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2000, la Documentation française, 2000.*

HERAN-LE-ROY Odile, « Les aides au logement au 31 décembre 1999 », CNAF, Recherche et Prévisions n° 62, 2000.

LHOMMEAU Bertrand, « Les conditions de logement des allocataires du RMI », INSEE, Insee première n° 685, décembre 1999.

COLLIN Christel, « Les ressources des allocataires du RMI : le rôle majeur des prestations sociales », *Études et Résultats* n° 62, mai 2000.